



## **VENTE DES LIVRES SCOLAIRES USAGÉS** **organisée par l'APELC**

**Juin 2009**

**L'APELC organise à nouveau cette année la traditionnelle vente des livres scolaires usagés.**

Ce service appréciable est offert aux parents grâce à l'équipe de bénévoles du bureau de l'Association.

Toutes les opérations (dépôt, vente, récupération des invendus) se tiendront au **petit gymnase** du Lycée.

- **Dépôt des livres :**  
**Jeudi 18 juin 2009 de 8h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30**
  
- **Vente des livres réservée aux adhérents (2008-2009 et 2009-2010) de l'APELC seulement :**  
**vendredi 19 juin 2009 de 15h30 à 17h00**
  
- **Vente des livres pour tous :**  
**vendredi 19 juin 2009 de 17h00 à 18h30**
  
- **Récupération des invendus :**  
**lundi 22 juin 2009 de 8h00 à 10h00 et de 14h30 à 16h00**

Vous trouverez en pièce jointe les consignes à suivre pour chaque étape.

Nous espérons que ce service vous sera utile.

Le Comité 'Vente des livres'  
Bureau de l'APELC



## VENTE DES LIVRES SCOLAIRES USAGÉS organisée par l'APELC Juin 2009

### Pour acheter des livres

L'accès au petit gymnase sera autorisé le vendredi 19 juin de 15h30 à 17h00 seulement pour les membres de l'APELC (2008-2009 et 2009-2010). Nous vous demandons de bien vouloir respecter cet horaire.  
Nous accueillerons les non membres le vendredi 19 juin de 17h00 à 18h30

Pour le règlement : **les cartes de guichet et de crédit ne seront pas acceptées, prévoyez de l'argent comptant ou un chèque libellé à l'ordre de l'APELC.**

### Pour vendre vos livres

Pour vendre les livres que vous possédez, veuillez suivre **impérativement** les consignes suivantes.

① **Remplir la fiche à télécharger du site de l'APELC : [www.apelc.org](http://www.apelc.org)**

- en indiquant lisiblement le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du parent qui souhaite recevoir le chèque
- en indiquant lisiblement le nom et la classe (2008-2009) de l'élève.
- en **cochant** les livres que vous désirez vendre dans la case appropriée, suivant le pourcentage du prix neuf que vous avez choisi, soit
  - 75% : livre en excellent état
  - 50% : livre en bon état
  - 25% : livre en état moyen

À noter que les cahiers ou fichiers sur lesquels l'élève a écrit ne peuvent être vendus.

② Sur la **page de garde** du livre, marquez au crayon à papier le **nom** de l'élève ainsi que sa **classe** en 2008-2009 et le **pourcentage** demandé ; inscrivez la **lettre de référence** attribuée au livre et indiquée sur cette même fiche. Voici un exemple de ce que vous devez écrire sur la page de garde du livre d'un enfant HUGO Victor, en 9<sup>ème</sup> R, dont la lettre de référence attribuée au livre est B.

HUGO Victor 9 <sup>ème</sup> R 50% B
---

- ③ Préparez une enveloppe réponse affranchie (pour l'envoi du chèque) que vous agraferez à la fiche; le nom et l'adresse figurant sur l'enveloppe doivent être identiques aux nom et adresse que vous avez inscrits sur la fiche dans la section « *Information sur le parent qui aimerait recevoir le chèque* ».  
Si vous vendez les livres de plus d'un enfant, ne préparez pas plusieurs enveloppes ! Vous n'avez qu'à annexer une seule enveloppe à l'une des fiches.
- ④ Les élèves du primaire viendront au petit gymnase accompagnés de leurs enseignants pour déposer leurs livres le 18 juin.
- ⑤ Les livres sans fiche ou trop abîmés ne seront pas acceptés.

### Pour récupérer vos livres invendus

- ➔ Les livres non récupérés à la date prévue (**voir ci-dessus**) deviendront la propriété de l'APELC.
- ➔ Pour les livres vendus, un chèque (recette des ventes moins une commission de 10% pour les membres de l'APELC et de 20% pour les non membres) vous sera expédié par la poste au courant de l'été. Les familles quittant définitivement Ottawa avant la fin du mois de juin le signaleront à l'APELC au moment du dépôt des livres : dans ce cas, l'APELC fera en sorte d'envoyer le paiement sous trois jours.

**L'APELC ne pourra procéder à aucun paiement le jour de la vente**